



STAGE à MOELAN sur MER



Fluidité du Mouvement, Méthodes Bones for Life et Feldenkrais

du 14 au 18 avril 2019

Animé par Annick Augis, praticienne diplômée

Les méthodes Feldenkrais et Bones for Life proposent une exploration en conscience du mouvement de façon inhabituelle et douce.

Elles permettent de retrouver efficacité, fluidité et **plaisir du mouvement**. Elles sont accessibles à tous.

L'hébergement en **bord de mer**, le confort de la résidence de Beg-Porz, le temps libre à partager seul ou en groupe, offrent un cadre propice au calme et au **ressourcement**. Les cours se déroulent en matinée et l'après-midi est libre.

Au programme

3 h d'activité Feldenkrais par jour : le dimanche 15h30 – 18h30
du lundi au jeudi 9h – 12h

Ces séances seront partagées avec les personnes inscrites au stage « L'Art de la Marche ».

Hébergement

www.beg-porz.com

En pension complète, en chambre double piscine, jacuzzi, animations, sorties
Domaine de Beg-Porz 29350 MOELAN sur MER

Dates

Accueil le dimanche 14 avril à 15h

Fin du stage le jeudi 18 avril à 15h

Matériel

Apporter une tenue chaude et confortable, un carré de moquette de 2m/1m et/ou un tapis de mousse (les leçons se déroulent en partie allongé sur le sol), un coussin pour la tête.

Tarifs (chèques ANVC acceptés)

Stage : 190 € (adhésion à l'association comprise) Hébergement : 319,65 € (chambre double)
(56€ en supplément en chambre simple, sous réserve de disponibilité)
(possibilité de rester une nuit, une journée supplémentaire : le préciser à l'inscription)

Inscriptions :

Annick Augis, praticienne diplômée des méthodes Feldenkrais et Bones for Life

prospero.theatre@gmail.com

06 78 35 63 14

www.voix-en-mouvement.com



BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à Prospero Théâtre 91 rue de Tripoli, 72000 Le Mans)

Nom : Prénom

Adresse :

.....

Tel : Mail :

Je m'inscris au stage animé par Annick Augis «Fluidité du mouvement »,
à Moëlan sur Mer du 14 au 18 avril 2018.

Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'Association « Prospero Théâtre »
pour le stage.

Je verse un chèque d'arrhes de 200 € à l'ordre de Domaine de Beg-Porz pour
l'hébergement.

Date

Signature

.....

(à lire et conserver)

Règlement relatif à l'inscription aux stages

Pour respecter nos engagements auprès des professionnels intervenant dans nos stages, et pour la clarté de nos contrats nous vous informons que :

L'inscription n'est effective qu'après versement des arrhes **au plus tard un mois avant** la date du stage ;

Le solde dû est à verser **au plus tard une semaine avant** la date du stage. À défaut l'inscription est nulle et les arrhes sont perdues.

Sauf cas de force majeure, entendue au sens courant, tout désistement intervenant **au plus tard trois jours avant** le début du stage entraîne le non-remboursement des sommes versées ;

À l'exclusion des arrhes, ces sommes pourront **sur demande** être considérées comme un avoir pour un stage ultérieur pendant un an à compter de la date de désistement ;

Tout aménagement est recevable et envisageable dans une discussion de bonne foi.

Observations :

*La tenue du stage est subordonnée à un nombre minimum d'inscriptions. En cas d'inscriptions insuffisantes il est susceptible d'être annulé ou reporté. Dans ce cas l'ensemble des sommes versées (y compris les arrhes) seront restituées. Le Prospero Théâtre s'engage à informer les personnes inscrites **au plus tard 10 jours avant la date du stage.***

Les inscriptions sont recevables jusqu'à la veille du stage, sous réserve de places disponibles et versement de l'ensemble des sommes dues.

Merci de votre compréhension.

Association Prospero Théâtre
Le président
Jean-François Franchet,